

MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2024



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de la variation des actifs financiers net (dette nette)	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 35



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et
aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Neguac (la « municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.



Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la municipalité pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Paulin Gagnon
Comptables Professionnels Agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick
Le 16 juin 2025



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
31 DÉCEMBRE 2024

Page 6

	2024 Budget (non-vérifié) (Note 18)	2024 Résultats	2023 Résultats
REVENUS			
Mandat d'imposition fonciers	2 531 759 \$	2 531 758 \$	2 146 676 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	289 081	294 657	286 177
Subventions inconditionnelles	264 093	264 093	284 553
Autres transferts gouvernementaux	5 620	391 131	1 115 201
Frais et usagers - service d'égout	385 814	384 896	365 043
Autres revenus de provenance interne	492 490	549 433	605 232
Intérêts	10 000	58 456	38 978
Régime de pension	-	36 700	66 500
Congés de maladie	-	82 706	-
Récupération TVH	-	-	122 859
	<u>3 978 857</u>	<u>4 593 830</u>	<u>5 031 219</u>
DÉPENSES			
Service d'administration générale	798 563	839 619	849 533
Service de protection	789 791	827 742	806 561
Service de transport	1 135 988	962 433	917 632
Service d'hygiène	122 774	123 170	128 773
Service de développement économique	242 591	252 020	183 472
Service récréatif et culturel	872 386	894 862	925 868
Service d'évacuation des eaux usées	<u>534 876</u>	<u>510 040</u>	<u>531 578</u>
	<u>4 496 969</u>	<u>4 409 886</u>	<u>4 343 417</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 17)	<u>(518 112) \$</u>	183 944	687 802
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		<u>17 850 698</u>	<u>17 162 896</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u>18 034 642 \$</u>	<u>17 850 698 \$</u>

SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (notes 21 et 22)



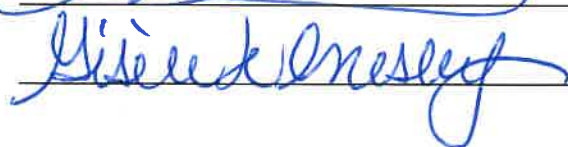
MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 31 DÉCEMBRE 2024

Page 7

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	303 051 \$	363 678 \$
Encaisse affecté	164 840	330 283
Sommes à recevoir (note 3)	612 244	1 331 507
Placements (note 4)	618 890	604 065
Avantages postérieurs à l'emploi à recevoir (note 5)	<u>69 400</u>	<u>32 700</u>
	<u>1 768 425</u>	<u>2 662 233</u>
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 6)	-	1 228 482
Comptes à payer et frais courus (note 7)	320 390	252 677
Revenus différés (note 8)	46 557	12 597
Dettes à long terme (note 9)	4 621 000	4 947 458
Congés de maladie cumulés (note 5)	<u>14 400</u>	<u>97 106</u>
	<u>5 002 347</u>	<u>6 538 320</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(3 233 922)</u>	<u>(3 876 087)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	37 367 409	36 835 278
Amortissement cumulé (note 10)	<u>(16 123 349)</u>	<u>(15 132 742)</u>
Immobilisations nettes	<u>21 244 060</u>	<u>21 702 536</u>
Stock	11 706	16 657
Frais payés d'avance	<u>12 798</u>	<u>7 592</u>
	<u>24 504</u>	<u>24 249</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>18 034 642</u> \$	<u>17 850 698</u> \$
ÉVENTUALITÉS (note 12)		

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

 , Maire

 , Trésorier



	Budget	2024	2023
Surplus de l'exercice	(518 112) \$	183 944 \$	687 802 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(532 131)	(1 416 883)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>990 607</u>	<u>990 607</u>	<u>948 049</u>
	<u>472 495</u>	<u>472 495</u>	<u>218 968</u>
Acquisition de stocks de fournitures	-	-	(10 933)
Utilisation de stocks de fournitures	-	4 951	-
Acquisition de frais payés d'avance	-	(5 206)	-
Utilisation des charges payés d'avances	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>18 657</u>
	<u>-</u>	<u>(255)</u>	<u>7 724</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)	472 495	642 165	226 692
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	<u>-</u>	<u>(3 876 087)</u>	<u>(4 102 779)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u><u>472 495</u></u> \$	<u><u>(3 233 922)</u></u> \$	<u><u>(3 876 087)</u></u> \$



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
 31 DÉCEMBRE 2024

Page 9

	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Clients et autres débiteurs	5 288 599 \$	5 328 739 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 302 254)	(3 339 327)
Intérêts encaissés	58 456	38 978
Intérêts versés	<u>(168 975)</u>	<u>(180 686)</u>
	<u>1 875 826</u>	<u>1 847 704</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(532 131)	(1 416 883)
Variation des placements	<u>(14 825)</u>	<u>130 268</u>
	<u>(546 956)</u>	<u>(1 286 615)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des emprunts bancaires	(1 228 482)	(22 306)
Dette à long terme	-	192 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(326 458)</u>	<u>(264 749)</u>
	<u>(1 554 940)</u>	<u>(95 055)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(226 070)	466 034
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>693 961</u>	<u>227 927</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>467 891</u></u> \$	<u><u>693 961</u></u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	303 051 \$	363 678 \$
Encaisse affecté	<u>164 840</u>	<u>330 283</u>
	<u><u>467 891</u></u> \$	<u><u>693 961</u></u> \$



1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La municipalité s'est incorporé selon la Loi sur la gouvernance locale le 1^{er} janvier 1967. En tant que municipalité, elle est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

La municipalité s'est donné l'énoncé de vision suivant : «La municipalité de Neguac souhaite une croissance de sa population, de ses industries et de ses services pour le bien-être de ses citoyens. Elle souhaite également créer une cohésion entre les différentes associations et comités impliqués avec la municipalité».

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la municipalité reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière de la municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la municipalité.

La municipalité a adopté les normes du CCSP le 1^{er} janvier 2011.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la municipalité sont les suivants :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiant les états financiers. L'entité publiant les états financiers consolidés comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la municipalité et qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont contrôlées par elle. Les transactions et les soldes interservices sont éliminés. L'entité comprise dans les états financiers consolidés est Sportplex Inc.

Solde interfonds

Les normes du CCSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes interfonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Municipalité de Neguac le 27 novembre 2023 et par le Ministre des gouvernements locaux le 2 janvier 2024.

Les normes du CCSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur la gouvernance locale. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les gains de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les principaux estimés comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La politique de la municipalité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) sont présentés séparément.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La municipalité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Immobilisations corporelles

À partir du 1^{er} janvier 2011, la municipalité a adopté les normes du CCSP, au chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	Périodes
Bâtiments	30 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Machineries et équipements	5 à 25 ans
Matériel informatique	5 ans
Revêtement de route	5 à 20 ans
Terrassement et gravillonnage	30 ans
Égoûts pluviaux	60 ans
Trottoirs	15 ans
Éclairage et feux de circulation	15 ans
Réseau d'évacuation des eaux usées	30 à 60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. L'aide gouvernementale pour l'achat d'immobilisations est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Avantages postérieurs à l'emploi

La municipalité a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La municipalité a un avantage de congé de maladie et un régime de retraite.

Information sectorielle

La Municipalité de Neguac est une municipalité diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Service d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur la gouvernance locale, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Service de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle (suite)

Service de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Service d'hygiène

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

Service de développement économique

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Service récréatif et culturel

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Service d'évacuation des eaux usées

Ce service est responsable de la fourniture de services d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.

3. SOMMES À RECEVOIR

	2024	2023
Général	187 436 \$	329 281 \$
Subventions à recevoir	259 825	774 776
TVH à recevoir	<u>164 983</u>	<u>227 450</u>
	<u><u>612 244</u></u> \$	<u><u>1 331 507</u></u> \$

4. PLACEMENTS

Les dépôts à terme sont composés d'épargnes rachetables garanties échéant de janvier à décembre 2025, aux taux d'intérêt variant de 0.65 % à 5.00 %. Ces dépôts à terme sont affectés aux réserves.



5. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER

Attribution pour service à long terme

Tous les employés de la municipalité sont admissibles à ces avantages à titre d'allocations de retraite calculées comme suit :

Un employé qui a travaillé 10 ans consécutifs sans interruption recevra une allocation de retraite s'il décide de prendre sa retraite à partir de l'âge de 60 ans. L'allocation équivaut à une semaine par année par le nombre d'années de service calculée au taux horaire en vigueur lors du départ pour la retraite de l'employé.

Au cours de l'année, aucun montant n'a été déboursé en récompense pour un long états de service. La municipalité ne comptait aucun employé admissible au 31 décembre 2024.

Congés de maladie accumulés

La municipalité offre un congé de maladie qui s'accumule à un jour et quart (1 ¼) par mois pour les employés. Tous les employés peuvent accumuler un maximum de 240 jours ouvrables. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec les normes CCSP. La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités projetées au prorata des services à l'usage prévu. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme l'augmentation des taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la municipalité.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- L'augmentation de salaire annuelle est de 3.00 %;
- Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4.32 %;
- L'âge de la retraite est de 60 ans;
- L'estimation de l'utilisation nette de plus du taux de congés de maladie varie avec l'âge.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif non capitalisé est estimé à 14 400 \$ au 31 décembre 2024.



5. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

Obligations découlant du régime de retraite

La municipalité de Neguac et ses employés participent au Régime de pension des employés municipaux du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations définies à employeurs multiples qui est administré par un comité élu par ses membres, conformément aux dispositions de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick. Le régime verse des prestations de retraite calculées en fonction des années de service et du salaire maximal moyen.

Les évaluations actuarielles aux fins de provisionnement sont effectuées chaque année ou tous les trois ans, selon la situation financière du régime (présentement à chaque année). Par la suite, les évaluations actuarielles aux fins de comptabilité sont fondées sur les données recueillies (auxquelles des rajustements sont apportés). La plus récente évaluation actuarielle a été préparée au 31 décembre 2022 et a permis de déterminer une obligation au titre des prestations constituées de 148 620 600 \$ pour l'ensemble du régime, calculée d'après l'analyse comptable.

L'évaluation actuarielle aux fins de comptabilité a été effectuée en fonction d'un certain nombre d'hypothèses sur des événements futurs, comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations salariales ainsi que le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées tiennent compte des meilleures estimations de la direction. Les renseignements ci-dessous résume les principales hypothèses de l'évaluation au 31 décembre 2023 :

- Le taux d'inflation prévu est de 2.1 % par année;
- Le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 6.05 % par année;
- Le taux de rendement prévu sur l'actif est de 6.05 % par année;
- L'âge de la retraite varie selon l'âge et la catégorie d'emploi;
- La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (« DUMERCA ») est de 14.0 années.

L'évaluation actuarielle préparée au 31 décembre 2022 indiquait que la valeur marchande de l'actif net disponible pour les prestations accumulées du régime était inférieure à la valeur actualisée de ces prestations. La province du Nouveau-Brunswick a accordé au régime de pension une exemption de versement des cotisations d'équilibre exigibles relativement au déficit de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime révélait un déficit de 12 228 600 \$ selon l'approche de continuité, soit un changement de 13 522 700 \$ comparativement au excédent de 1 294 100 \$ enregistré au 31 décembre 2021. En se fondant sur les hypothèses au 31 décembre 2022, l'actuaire prévoit que les taux de cotisation de l'employeur et des employés suffiraient pour financer le coût des services courants et paiements spéciaux selon l'approche de continuité, tel que requis par la Loi sur les prestations de pension.



5. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

Au 31 décembre 2022, le régime versait des prestations à 315 retraités. Le montant total des prestations versées aux retraités et aux participants ayant quitté leur emploi en 2024 était estimé à environ 5 440 900 \$ (en 2023, le montant réel s'est élevé à 7 516 800 \$) pour l'ensemble du régime.

Les employés versent des cotisations variant selon le niveau de leurs gains et leur catégorie d'emploi; le taux de cotisation moyen est d'environ 7.95 % pour l'ensemble du régime. Chaque municipalité verse des cotisations égales à celles des employés. L'argent de la caisse de retraite est investi dans des titres à court terme, des obligations, des actions canadiennes et étrangères. En 2024, les cotisations des employés combinées à celles des municipalités sont estimées à environ 9 335 000 \$ (en 2023, le montant réel s'est élevé à 9 159 600 \$ pour l'ensemble du régime).

Les renseignements ci-dessous résument les données du régime par rapport à Neguac :

- L'âge moyen des 9 employés actifs participant au régime est de 45.4 (au 31 décembre 2022)
- Les prestations versées en 2023 ont atteint 34 000 \$ et sont estimées à 34 000 \$ en 2024
- Combinées, les cotisations se sont chiffrées à 84 600 \$ en 2023 et elles sont estimées à 87 200 \$ en 2024

En plus d'analyser la situation financière du régime en ce qui a trait à Neguac au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023, l'actuaire a effectué une extrapolation de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2023 pour déterminer la situation estimative du régime au 31 décembre 2024. L'extrapolation suppose que les hypothèses utilisées au 31 décembre 2024 sont demeurées inchangées depuis le 31 décembre 2023. Elle suppose également un rendement de l'actif de 6.05 % après déduction de tous les frais et dépenses. Si la situation diffère de celle qui est supposée, les montants seront rajustés pour rendre compte de la situation réelle. Voici les résultats de l'extrapolation:

Passif (actif) au titre des prestations continuées

	2024	2023
Passif au début de la période	(40 900) \$	3 700 \$
Charges de retraite pour l'année	15 100	(2 300)
Moins les cotisations de l'employeur	<u>(43 600)</u>	<u>(42 300)</u>
Passif (actif) à la fin de la période	<u><u>(69 400) \$</u></u>	<u><u>(40 900) \$</u></u>



5. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

Bref, au 31 décembre 2024, le passif au titre des prestations constituées en ce qui concerne Neguac est estimé à -69 400 \$, alors qu'il était de 3 700 \$ au 1er janvier 2023 et de -40 900 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant est inclus dans les avantages sociaux postérieurs à l'emploi qui sont payables, tels qu'ils sont indiqués dans l'état consolidé de la situation financière.

La situation du passif au titre des prestations constituées est démontrées ci-dessous et illustre les montants non amortis qui sont constatés dans les charges de retraite au fil du temps:

Rapprochement du niveau de capitalisation à la fin de la période

	2024	2023
Obligations au titre des prestations constituées	746 200 \$	682 800 \$
Moins : actif du régime	<u>(768 600)</u>	<u>(673 100)</u>
Déficit (surplus) du régime	(22 400)	9 700
Gains non amortis	<u>47 000</u>	<u>50 600</u>
Passif (actif) à la fin de la période	<u><u>(69 400) \$</u></u>	<u><u>(40 900) \$</u></u>

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées du début à la fin de la période:

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées

	2024	2023
Obligations au titre des prestations constituées - début	682 800 \$	604 800 \$
Coût des services courants	55 400	36 800
Versements des prestations	(34 000)	(34 000)
Intérêts pour la période	42 000	37 300
- Gains pendant la période	<u>-</u>	<u>37 900</u>
Obligation au titre des prestations constituées - fin	<u><u>746 200 \$</u></u>	<u><u>682 800 \$</u></u>



5. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'actif du régime du début à la fin de la période:

Rapprochement de l'actif du régime

	2024	2023
Actif du régime au début	673 100 \$	567 900 \$
Cotisations de l'employeur	43 600	42 300
Cotisations des employés	43 600	42 300
Versements des prestations	(34 000)	(34 000)
Rendement de l'actif pendant la période	<u>42 300</u>	<u>54 600</u>
Actif du régime à la fin	<u><u>768 600</u></u> \$	<u><u>673 100</u></u> \$

La charge de retraite reliée aux prestations de retraite inclus les composantes suivantes:

Charge de retraite

	2024	2023
Coût des services courants de l'employeur	11 800 \$	(5 500) \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	42 000	37 300
Rendement prévu de l'actif	(42 300)	(36 500)
Amortissement des soldes non constatés		
Pertes (gains) actuarielles	<u>3 600</u>	<u>2 400</u>
Charge de retraite	<u><u>15 100</u></u> \$	<u><u>(2 300)</u></u> \$

La charge de retraite est incluse dans l'état des résultats.

6. EMPRUNTS BANCAIRES

Le montant autorisé de toutes les marges de crédit totalisent 3 927 418 \$ dont 1 765 017 \$ est le montant maximal permis. Ces marges n'étaient pas utilisées en date de fin d'année. Les marges de crédits portent intérêt au taux préférentiel. Elles représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacés par des émissions d'obligations non garanties.



7. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Créditeurs et frais courus	299 479 \$	212 905 \$
Salaires courus	7 066	-
Avantages sociaux à payer	6 226	31 921
Intérêts courus à payer	<u>7 619</u>	<u>7 851</u>
	<u>320 390 \$</u>	<u>252 677 \$</u>

8. REVENUS DIFFÉRÉS

	2024	2023
Revenus différés	45 552 \$	9 000 \$
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	<u>1 005</u>	<u>3 597</u>
	<u>46 557 \$</u>	<u>12 597 \$</u>

9. DETTE À LONG TERME

Émission	Intérêt	Échéance	2024	2023
Débiteures au fonds de capital et emprunt général				
BM-39	0.95 % - 3.50 %	2030	68 000 \$	82 000 \$
BN-32	1.05 % - 3.90 %	2025	23 000	45 000
BP-34	1.20 % - 3.80 %	2036	67 000	72 000
BV-35	2.00 % - 3.35 %	2034	361 000	392 000
BW-44	1.95 % - 2.95 %	2039	619 000	662 000
CB-23	3.005 % - 4.462 %	2042	253 000	263 000
CC-22	3.953 % - 4.848 %	2042	673 000	706 000
CD-20	4.048 % - 5.115 %	2032	166 000	192 000
CF-18	4.151 % - 4.911 %	2029	<u>94 000</u>	<u>-</u>
			<u>2 324 000</u>	<u>2 414 000</u>



9. DETTE À LONG TERME (suite)

Émission	Intérêt	Échéance	2024	2023
Débetures au fonds de capital d'égout				
BO-41	1.45 % - 3.75 %	2026	85 000	126 000
BP-35	1.20 % - 3.80 %	2036	518 000	535 000
BU-33	2.55 % - 3.70 %	2038	1 410 000	1 448 000
BW-45	1.95 % - 2.95 %	2039	<u>284 000</u>	<u>293 000</u>
			<u>2 297 000</u>	<u>2 402 000</u>
Sportplex Inc. - Caisse Populaire de Neguac				
PR 2	9.54 %	22 déc. 2024	-	91 458
CUEC	0 %	18 janv. 24	<u>-</u>	<u>40 000</u>
			<u>4 621 000</u> \$	<u>4 947 458</u> \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue pour la dette à long terme.

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2025	316 000 \$
2026	298 000 \$
2027	261 000 \$
2028	260 000 \$
2029	245 000 \$



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2024

Page 22

10. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Amélioration		Bâtiment	Véhicules	Chemin et Routes	Matériel et équipement	Ouvrage de génie	Total	
		Foncière							2024	2023
COÛT										
Solde au début	728 024 \$	1 539 776 \$	9 549 944 \$	1 580 748 \$	10 015 576 \$	1 855 073 \$	11 566 137 \$	36 835 278 \$	35 418 395 \$	
Ajouts:										
Additions nettes durant l'année	22 995	161 819	-	15 121	320 137	12 059	-	532 131	1 416 883	
Solde à la fin	751 019	1 701 595	9 549 944	1 595 869	10 335 713	1 867 132	11 566 137	37 367 409	36 835 278	
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début	-	82 391	4 140 494	1 065 634	5 647 153	1 369 218	2 827 852	15 132 742	14 184 693	
Ajouts:										
Amortissement durant l'année	-	85 080	263 271	73 484	288 921	88 134	191 717	990 607	948 049	
Solde à la fin	-	167 471	4 403 765	1 139 118	5 936 074	1 457 352	3 019 569	16 123 349	15 132 742	
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	751 019 \$	1 534 124 \$	5 146 179 \$	456 751 \$	4 399 639 \$	409 780 \$	8 546 568 \$	21 244 060 \$	21 702 536 \$	
Composé de:										
Fonds général	639 419 \$	1 534 124 \$	4 489 891 \$	456 751 \$	4 399 639 \$	124 736 \$	-	11 644 560 \$	11 831 479 \$	
Fonds égouts	111 600	-	656 288	-	-	285 044	8 546 568	9 599 500	9 871 057	
	751 019 \$	1 534 124 \$	5 146 179 \$	456 751 \$	4 399 639 \$	409 780 \$	8 546 568 \$	21 244 060 \$	21 702 536 \$	



11. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS

Emprunt provisoire pour le capital

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

La municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

21-032	377 000 \$
22-0072	<u>362 000</u>
	<u><u>739 000</u></u> \$

Fonds de capital égout

15-0061	<u>156 000</u> \$
	<u><u>156 000</u></u> \$

Emprunt pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur la gouvernance locale, les emprunts pour financer le fonds général des revenus sont limités à 4 % du budget de la municipalité. Les emprunts pour financer les affaires courantes du fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2024, la municipalité s'est conformé à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La municipalité ne s'est pas conformé à cette exigence.

12. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la municipalité peut être impliqué dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2024, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.



13. RESPECT DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE**Solde des fonds de réserves**

Au 31 décembre, le solde du fonds de réserve de fonctionnement égout excède la limite autorisée qui est de 5 % des dépenses de l'année précédente.

Excédent de l'actif à court terme sur le passif à court terme - fonds de capital général

Au 31 décembre, le fonds de capital et d'emprunt général de la municipalité indique un excédent de l'actif à court terme sur le passif à court terme.

	FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT GÉNÉRAL	FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT ÉGOUT
ACTIFS À COURT TERME	455 897 \$	- \$
PASSIFS À COURT TERME	<u>(1 005)</u>	<u>-</u>
	<u>454 892 \$</u>	<u>- \$</u>

La municipalité a émis, en 2019, une débenture en trop dans son fonds de capital et d'emprunt général d'un montant de 214 910 \$. La municipalité, avec l'approbation du ministère, a transféré cette débenture dans son fonds de capital et d'emprunt égout. La portion du paiement annuelle sera transféré à chaque année, résorbant le solde au fur et à mesure.

14. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'ÉGOUT

La Loi sur la gouvernance locale exige que les excédents (déficit) au fonds d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent (déficit) était composé comme suit :

	2024	2023
Déficit de l'année 2024	(6 099) \$	- \$
Déficit de l'année 2023	(14 212)	(14 212)
Déficit de l'année 2022	-	(20 617)
Déficit de l'année 2019	<u>-</u>	<u>(15 390)</u>
	<u>(20 311) \$</u>	<u>(50 219) \$</u>



15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La municipalité, par le biais de ses outils financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La municipalité consent du crédit par le biais des comptes débiteurs dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La municipalité n'exige généralement pas de caution. La municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un outil financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La municipalité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses outils financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la municipalité n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la municipalité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La municipalité est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2024

Page 26

16. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Territoire	Récréatif	Égout	Total	Total
								2024	2023
REVENUS									
Mandat d'imposition fonciers	545 077 \$	537 365 \$	624 806 \$	79 961 \$	163 610 \$	580 939 \$	-	2 531 758 \$	2 146 676 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	271 795	22 862	-	-	-	-	294 657	286 177
Subventions inconditionnelles	56 858	56 054	65 175	8 341	17 066	60 599	-	264 093	284 553
Autres transferts gouvernementaux	24 756	-	256 643	-	-	107 101	2 631	391 131	1 181 701
Frais et usagers - service d'égout	-	-	-	-	-	-	384 896	384 896	365 043
Autres revenus de provenance interne	293 335	-	-	-	-	256 098	-	549 433	605 232
Intérêts	35 077	-	-	-	-	-	23 379	58 456	38 978
Régime de pension	36 700	-	-	-	-	-	-	36 700	-
Congés de maladie	82 706	-	-	-	-	-	-	82 706	-
Récupération TVH	-	-	-	-	-	-	-	-	122 859
	<u>1 074 509</u>	<u>865 214</u>	<u>969 486</u>	<u>88 302</u>	<u>180 676</u>	<u>1 004 737</u>	<u>410 906</u>	<u>4 593 830</u>	<u>5 031 219</u>
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	357 990	-	6 639	-	-	-	24 516	389 145	690 806
Biens et services	448 209	780 480	565 638	123 170	247 593	860 135	127 218	3 152 443	2 787 966
Amortissement	30 350	34 323	360 930	-	1 890	273	271 557	699 323	683 959
Intérêts	3 070	12 939	29 226	-	2 537	34 454	86 749	168 975	180 686
	<u>839 619</u>	<u>827 742</u>	<u>962 433</u>	<u>123 170</u>	<u>252 020</u>	<u>894 862</u>	<u>510 040</u>	<u>4 409 886</u>	<u>4 343 417</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>234 890 \$</u>	<u>37 472 \$</u>	<u>7 053 \$</u>	<u>(34 868) \$</u>	<u>(71 344) \$</u>	<u>109 875 \$</u>	<u>(99 134) \$</u>	<u>183 944 \$</u>	<u>687 802 \$</u>



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2024

Page 27

17. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Égouts	Capital Égouts	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Fonction- nement Égouts	Réserve Capital Général	Réserve Capital Égouts	Total 2024	Total 2023
EXCÉDENT PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	636 830 \$	(368 848) \$	171 068 \$	(271 556) \$	1 450 \$	\$	13 646 \$	1 354 \$	183 944 \$	687 802 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis										
Surplus (déficit) d'avant dernière année	(105 467)	-	(36 007)	-	-	-	-	-	(141 474)	25 847
Remboursement de la dette	(172 839)	172 839	(116 160)	116 160	-	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	(181 929)	181 929	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert pour le coût de l'égout	25 000	-	(25 000)	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	719 051	-	271 557	-	-	-	-	990 608	948 048
Provision pour régime de retraite	(36 700)	-	-	-	-	-	-	-	(36 700)	(66 500)
Provision pour congé de maladie	(82 706)	-	-	-	-	-	-	-	(82 706)	-
Transfert au (du) fonds de réserve de fonctionnement général	85 468	-	-	-	(85 468)	-	-	-	-	-
Transfert au (du) fonds de réserve de capital général	(40 000)	-	-	-	-	-	40 000	-	-	-
Profit (perte) entité apparentée	(91 246)	-	-	-	-	-	-	-	(91 246)	(6 951)
	<u>(600 419)</u>	<u>1 073 819</u>	<u>(177 167)</u>	<u>387 717</u>	<u>(85 468)</u>	<u>-</u>	<u>40 000</u>	<u>-</u>	<u>638 482</u>	<u>900 444</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	<u>36 411 \$</u>	<u>704 971 \$</u>	<u>(6 099) \$</u>	<u>116 161 \$</u>	<u>(84 018) \$</u>	<u>\$</u>	<u>53 646 \$</u>	<u>1 354 \$</u>	<u>822 426 \$</u>	<u>1 588 246 \$</u>



MUNICIPALITÉ DE NEGUAC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2024

Page 28

18. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

	Fonctionnement Général	Fonctionnement Égout	Amortissement Immobilisations	Autres Intérêts	Élimination	Total 2024
REVENUS						
Mandat d'imposition fonciers	2 531 759 \$	-	-	-	-	2 531 759 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	289 081	-	-	-	-	289 081
Subventions inconditionnelles	264 093	-	-	-	-	264 093
Autres transferts gouvernementaux	5 620	-	-	-	-	5 620
Frais et usagers - service d'égout	-	385 814	-	-	-	385 814
Autres revenus de provenance interne	492 490	-	-	-	-	492 490
Intérêts	2 000	8 000	-	-	-	10 000
Revenus interfonds	42 000	-	-	-	(42 000)	-
	<u>3 627 043</u>	<u>393 814</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(42 000)</u>	<u>3 978 857</u>
DÉPENSES						
Service d'administration générale	764 857	-	30 350	3 356	-	798 563
Service de protection	741 324	-	34 323	14 144	-	789 791
Service de transport	743 109	-	360 930	31 949	-	1 135 988
Service d'hygiène	122 774	-	-	-	-	122 774
Service de développement économique	237 928	-	1 890	2 773	-	242 591
Service récréatif et culturel	544 414	-	291 557	36 415	-	872 386
Paiement en capital	184 000	122 000	-	-	(306 000)	-
Intérêts sur dette à long terme	88 637	82 374	-	(171 011)	-	-
Service d'évacuation des eaux usées	-	168 945	271 557	82 374	12 000	534 876
Contribution au fonds de capital général	200 000	1 495	-	-	(201 495)	-
Contribution du fonds de réserve capital général	(105 468)	-	-	-	105 468	-
Déficit de l'avant-dernier exercice	105 468	7 000	-	-	(112 468)	-
Escompte sur facturation	-	9 000	-	-	(9 000)	-
Frais bancaires et intérêts	-	3 000	-	-	(3 000)	-
	<u>3 627 043</u>	<u>393 814</u>	<u>990 607</u>	<u>-</u>	<u>(514 495)</u>	<u>4 496 969</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(990 607)</u>	<u>-</u>	<u>472 495</u>	<u>(518 112)</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	\$	\$	\$	\$	\$	\$



19. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonctionnement Général	Réserve Fonctionnement Égout	Réserve Capital Général	Réserve Capital Égout	Total 2024	Total 2023
ACTIFS						
Encaisse	77 887 \$	34 908 \$	41 618 \$	9 095 \$	163 508 \$	207 352 \$
Épargne à terme	35 388	-	373 843	209 660	618 891	604 065
Recevable interfonds	-	-	32 261	-	32 261	-
	<u>113 275 \$</u>	<u>34 908 \$</u>	<u>447 722 \$</u>	<u>218 755 \$</u>	<u>814 660 \$</u>	<u>811 417 \$</u>
PASSIFS						
Dû interfonds	32 261 \$	10 011 \$	44 847 \$	6 600 \$	93 719 \$	61 458 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ						
Actif net au début	165 032	24 897	349 229	210 801	749 959	948 405
Excédent (déficit)	(84 018)	-	53 646	1 354	(29 018)	(198 446)
	<u>81 014</u>	<u>24 897</u>	<u>402 875</u>	<u>212 155</u>	<u>720 941</u>	<u>749 959</u>
	<u>113 275 \$</u>	<u>34 908 \$</u>	<u>447 722 \$</u>	<u>218 755 \$</u>	<u>814 660 \$</u>	<u>811 417 \$</u>
REVENUS						
Transfert	20 000 \$	- \$	40 000 \$	- \$	60 000 \$	5 000 \$
Intérêts	1 450	-	13 646	1 354	16 450	21 574
	<u>21 450</u>	<u>-</u>	<u>53 646</u>	<u>1 354</u>	<u>76 450</u>	<u>26 574</u>
DÉPENSES						
Virement	105 468	-	-	-	105 468	225 000
Intérêts	-	-	-	-	-	20
	<u>105 468</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>105 468</u>	<u>225 020</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>(84 018) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>53 646 \$</u>	<u>1 354 \$</u>	<u>(29 018) \$</u>	<u>(198 446) \$</u>

RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AU FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

Résolution du 26 février 2024

Adoption de transférer 105 468 \$ du fonds de réserve de fonctionnement général vers le fonds de fonctionnement général

Résolution du 19 décembre 2024

Adoption de transférer 20 000 \$ du fonds de fonctionnement général vers le fonds de réserve de fonctionnement général et 40 000 \$ du fonds de fonctionnement général vers le fonds de réserve de capital général.



20. ENTITÉ CONTRÔLÉE

La municipalité a une seule entité contrôlée : Sportplex Inc.

	2024	2023
ACTIFS		
Encaisse	1 961 \$	2 338 \$
Débiteurs	<u>315</u>	<u>150</u>
	<u><u>2 276</u></u> \$	<u><u>2 488</u></u> \$
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus	1 200 \$	1 200 \$
Dette à long terme	<u>-</u>	<u>131 458</u>
	<u>1 200</u>	<u>132 658</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>1 076</u>	<u>(130 170)</u>
	<u><u>2 276</u></u> \$	<u><u>2 488</u></u> \$
REVENUS	93 866 \$	19 250 \$
DÉPENSES	<u>2 620</u>	<u>12 299</u>
EXCÉDENT POUR L'EXERCICE	<u><u>91 246</u></u> \$	<u><u>6 951</u></u> \$

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.



21. SUPPORT DES REVENUS

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Entretien de routes	21 182 \$	22 862 \$	21 310 \$
Services des incendies	<u>267 899</u>	<u>271 795</u>	<u>264 867</u>
	<u>289 081</u> \$	<u>294 657</u> \$	<u>286 177</u> \$
AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE			
Autres revenus de services	25 370 \$	25 370 \$	24 000 \$
Loyers	192 820	201 189	193 818
Permis et licences	7 800	20 030	20 008
Revenus divers	16 500	69 546	65 861
Revenus Sportplex	<u>250 000</u>	<u>233 298</u>	<u>301 545</u>
	<u>492 490</u> \$	<u>549 433</u> \$	<u>605 232</u> \$



22. SUPPORT DES DÉPENSES

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Services législatifs			
Maire	24 120 \$	30 640 \$	22 790 \$
Conseillers	<u>55 000</u>	<u>42 305</u>	<u>43 537</u>
	79 120	72 945	66 327
Administration			
Fournitures de bureau	112 520	54 752	79 222
Honoraires professionnels	94 000	167 577	167 434
Salaires et avantages sociaux	<u>247 400</u>	<u>285 045</u>	<u>265 697</u>
	453 920	507 374	512 353
Bâtiments			
Amortissement	30 350	30 350	26 648
Assurances et taxes	44 500	36 690	12 663
Électricité	41 650	37 710	14 554
Réparations et entretien	<u>59 200</u>	<u>54 698</u>	<u>24 605</u>
	175 700	159 448	78 470
Autres coûts administratifs			
Congrès et délégations	4 500	1 279	398
Cotisations et associations	15 202	11 204	9 811
Coût d'évaluation	30 765	30 765	28 432
Frais liés aux espaces à louer	-	-	53 800
Relations publiques	<u>36 000</u>	<u>33 301</u>	<u>35 597</u>
	86 467	76 549	128 038
Services financiers			
Escompte sur débentures	-	485	1 152
Intérêts et frais bancaires	-	19 748	58 712
Intérêt sur dette à long terme	<u>3 356</u>	<u>3 070</u>	<u>4 481</u>
	<u>3 356</u>	<u>23 303</u>	<u>64 345</u>
	<u>798 563</u> \$	<u>839 619</u> \$	<u>849 533</u> \$



22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICE DE PROTECTION			
Service de police	<u>368 131</u> \$	<u>368 132</u> \$	<u>357 409</u> \$
Service de pompier			
Achat de matériel	87 996	76 474	72 161
Administration	195 620	233 310	246 886
Amortissement	34 323	34 323	34 932
Brigade	58 500	51 194	45 664
Frais de formation	7 000	12 228	3 786
Intérêt sur dette à long terme	14 144	12 939	12 913
Postes et autres bâtiments	<u>-</u>	<u>23 215</u>	<u>21 572</u>
	397 583	443 683	437 914
Service des mesures d'urgence	<u>8 000</u>	<u>-</u>	<u>2 207</u>
Autres services			
Aéroport	5 446	5 446	4 625
Règlementation des animaux	3 141	2 991	2 925
Service de sécurité publique	<u>7 490</u>	<u>7 490</u>	<u>1 481</u>
	<u>16 077</u>	<u>15 927</u>	<u>9 031</u>
	<u>789 791</u> \$	<u>827 742</u> \$	<u>806 561</u> \$
SERVICE DE TRANSPORT			
Service de transport			
Achat matériel	70 290 \$	62 342 \$	49 253 \$
Administration	361 230	316 625	248 994
Amortissement	360 930	360 930	347 874
Ateliers	24 800	25 291	24 140
Transport régional	<u>6 639</u>	<u>6 639</u>	<u>5 767</u>
	823 889	771 827	676 028
Transports routiers			
Éclairages des rues et décoratif	77 500	82 628	86 103
Égouts pluviaux	7 000	1 841	3 775
Entretien des rues	19 500	12 688	15 356
Fossés de drainage et ponceaux	11 000	10 117	18 869
Intérêt sur dette à long terme	31 949	29 226	29 167
Services de déneigement	157 000	51 625	80 256
Signalisation	<u>8 150</u>	<u>2 481</u>	<u>8 078</u>
	<u>1 135 988</u> \$	<u>962 433</u> \$	<u>917 632</u> \$



22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICE D'HYGIÈNE			
Collection des ordures	<u>122 774</u> \$	<u>123 170</u> \$	<u>128 773</u> \$
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Administration	84 705 \$	62 554 \$	- \$
Amortissement	1 890	1 890	1 822
Bureau touristique	57 349	62 532	57 974
Commission d'urbanisme	62 689	66 062	70 770
Développement économique	4 233	11 773	2 164
Intérêt sur dette à long terme	2 773	2 537	2 532
Promotion touristique	<u>28 952</u>	<u>44 672</u>	<u>48 210</u>
	<u>242 591</u> \$	<u>252 020</u> \$	<u>183 472</u> \$
SERVICE RÉCRÉATIF ET CULTUREL			
Activités, programmation et fournitures	36 700 \$	33 549 \$	32 033 \$
Administration	86 805	61 411	83 735
Amortissement	291 557	291 557	264 312
Autre CSR-PA	9 729	9 728	7 878
Centre communautaire	23 350	21 606	21 479
Complexe jeunesse	23 300	21 216	23 104
Intérêt sur dette à long terme	36 415	34 454	41 847
Parcs et terrains de jeux	54 850	42 150	63 778
Projet - Parc Île-aux-foins	11 000	7 460	949
Site historique	1 650	273	223
Sportplex	<u>297 030</u>	<u>371 458</u>	<u>386 530</u>
	<u>872 386</u> \$	<u>894 862</u> \$	<u>925 868</u> \$



22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICE D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Général			
Administration	41 850 \$	24 516 \$	20 486 \$
Amortissement	271 557	271 557	272 460
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	22 950	27 174	32 022
Mauvaises créances	-	9 362	9 442
Projet d'égout	-	10 920	-
Station de pompage	78 425	59 902	84 745
Système de raccordement	<u>25 720</u>	<u>9 367</u>	<u>10 589</u>
	440 502	412 798	429 744
Services financiers			
Escompte sur facturation	9 000	7 858	8 712
Frais bancaires et intérêts	3 000	2 635	3 492
Intérêt sur dette à long terme	<u>82 374</u>	<u>86 749</u>	<u>89 630</u>
	<u>94 374</u>	<u>97 242</u>	<u>101 834</u>
	<u>534 876 \$</u>	<u>510 040 \$</u>	<u>531 578 \$</u>

